



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 61534

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur les conclusions des Assises du Tourisme. Dans ce domaine, la France reste le premier pays d'accueil, en nombre, pour les touristes étrangers. Ce secteur est essentiel pour notre pays car il pèse plus de 7 % de notre PIB, contribue à hauteur de 12 milliards d'euros à la balance des paiements et représente deux millions d'emplois directs et indirects. Lancées en novembre 2013, les Assises du Tourisme ont achevé leurs travaux le 19 juin 2014. Dans leurs conclusions, cinq axes de développement prioritaires, précisés par trente actions, ont été présentés pour améliorer l'offre touristique française : proposer une offre touristique de qualité et diversifiée ; améliorer l'accueil des touristes ; placer le numérique au cœur du tourisme ; développer la formation et rendre les vacances plus accessibles. Il souhaite connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ces propositions ainsi que les délais dans lesquelles elles seront mises en œuvre pour parvenir à l'objectif annoncé de 100 millions de touristes étrangers.

Texte de la réponse

À l'occasion des assises du tourisme, les ministres en charge du tourisme ont annoncé une trentaine de mesures regroupées autour de cinq axes, qui doivent concourir à augmenter la fréquentation touristique et à favoriser la création d'emplois. Les mesures annoncées sont mises en œuvre. Un point d'étape sera présenté à l'ensemble des acteurs du secteur, à l'occasion d'une conférence annuelle du tourisme, dont la première édition sera organisée à l'automne. Le premier axe, « une offre diversifiée et de qualité », se traduit par la constitution de cinq pôles d'excellence (oenotourisme, montagne, écotourisme, savoirs faire et tourisme urbain). Les grandes destinations sont encouragées à se structurer autour de marques lisibles à l'international structurées par des « contrats de destination ». Onze contrats de destination ont été sélectionnés fin 2014. Un deuxième appel à projets est en cours. Par ailleurs, les territoires peuvent se porter candidats à un outil de structuration davantage axé sur l'ingénierie, les contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux. L'ordonnance portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur touristique publiée le 27 mars dernier, prise en application de la loi dite de simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014 simplifie le droit applicable au secteur du tourisme. Elle répond aux préoccupations des professionnels du secteur et leur donne la possibilité de mieux maîtriser le calendrier de réalisation des diagnostics, études et travaux, issus de normes législatives ou réglementaires. Le deuxième axe, « l'amélioration de l'accueil des touristes », s'accompagne de mesures dans les points d'accès au territoire, aéroports et gares, ainsi que de décisions portant sur de nouvelles liaisons, comme le « Charles de Gaulle Express » entre Paris et Roissy, ou sur l'assouplissement des procédures de délivrance des visas, largement mis en œuvre. Le plan Qualité Tourisme a été relancé à l'occasion d'un colloque organisé en décembre 2014. La sécurité des touristes et l'amélioration de la signalétique sont également des priorités. Parmi les mesures de l'axe 3 relatif au numérique, figurent le wifi gratuit dans les aéroports ou encore le développement d'applications innovantes au bénéfice de l'information des touristes. Le quatrième axe consacré à l'amélioration de la formation des professionnels prévoit des actions

de formation des saisonniers et aux langues étrangères. Le cinquième axe a donné lieu à des mesures devant faciliter le départ en vacances de nos concitoyens. Un portail internet, Vac'ensemble, est mis en place par l'Agence nationale des chèques vacances. Il permettra dès 2015 aux ménages les plus modestes de trouver des offres abordables et de qualité. Pour compléter ces mesures, le ministère des affaires étrangères et du développement international a conduit, à travers le conseil de la promotion du tourisme, de nouveaux travaux devant aboutir à l'annonce prochaine et à la mise en oeuvre d'actions ciblées.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61534

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6098

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2837